

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION



FACE AU RISQUE DE RUPTURE DU BARRAGE-CENTRALE DE GÉNISSIAT

Elaboré par le Préfet de l'Ain, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage-centrale de Génissiat précise en cas d'événement majeur, les modalités d'alerte de la population, d'évacuation éventuelle et l'organisation des secours.

En cas de risque avéré de rupture de l'ouvrage, le PPI est déclenché par le Préfet. Il est relayé par votre Maire, qui à son tour, s'occupe des populations dont il a la charge, via le Plan Communal de Sauvegarde.

L'alerte est délivrée à la population par les autorités et par l'exploitant du barrage au moyen d'un automate d'appel de la population et par l'activation de sirènes situées autour du site. Ce signal comporte un cycle d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de deux secondes séparées par un intervalle de trois secondes.

EN CAS DE DÉCLENCHEMENT DU PPI, LES CONSIGNES À RESPECTER :



Rejoignez les points de rassemblement, et centres d'accueil de votre commune.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les prendront en charge, ils connaissent les consignes.



En cas de danger imminent, **gagnez immédiatement les hauteurs.**



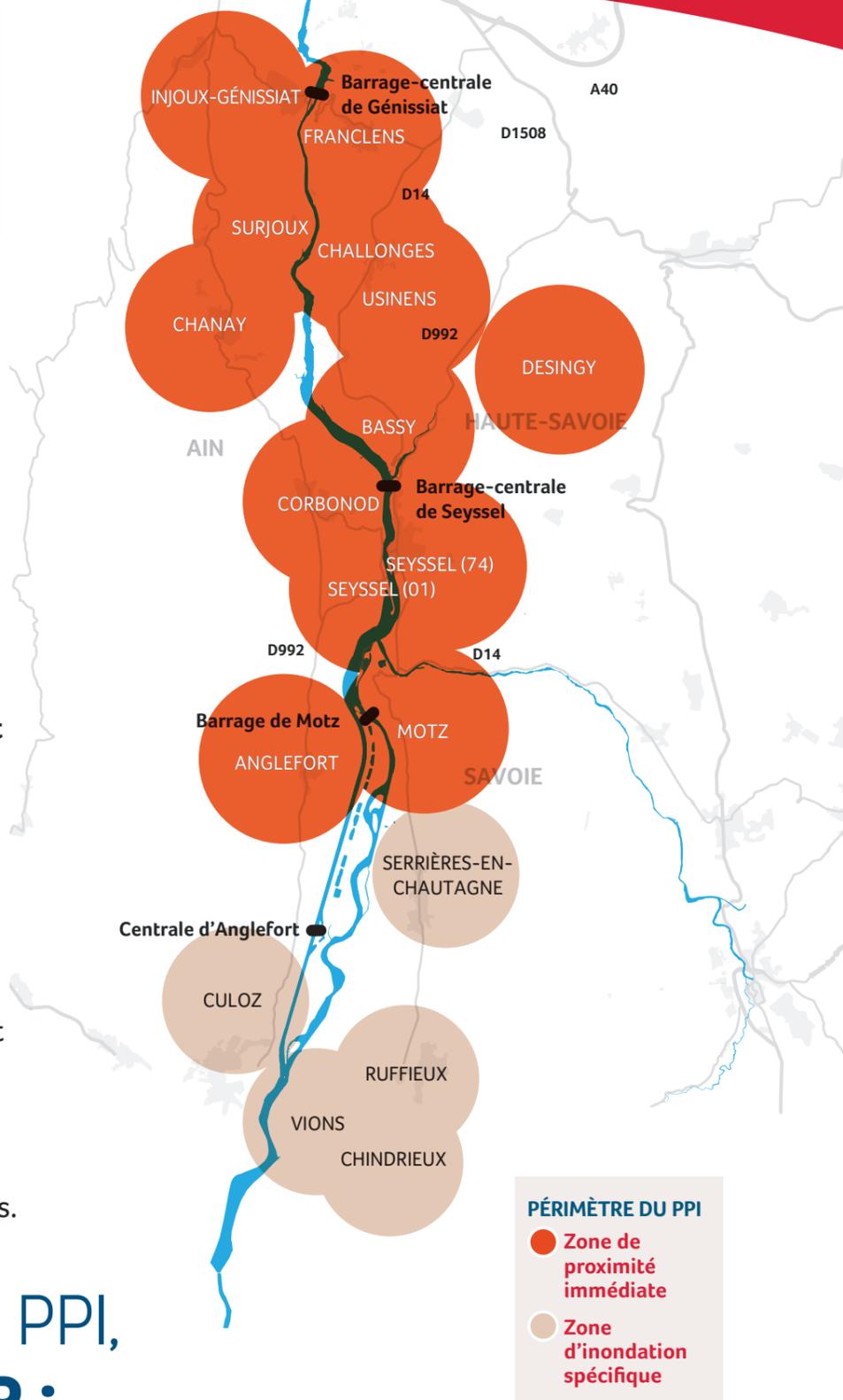
Ecoutez la radio, France Inter, France Info et France bleu sont à la disposition des pouvoirs publics pour relayer les messages d'informations aux populations.



N'utilisez pas les téléphones (fixes ou portables). La saturation des lignes générerait l'action des moyens de secours.

Exploitant du barrage : **CNR**
Pour en savoir plus : **cnr.tm.fr**

Pour s'inscrire sur l'automate d'appel :
<http://ppi-genissiat.cnr.tm.fr>



L'énergie au cœur des territoires